



Syndicat Intercommunal de Valorisation et de Recyclage  
Thermique des déchets de l'Est Anjou

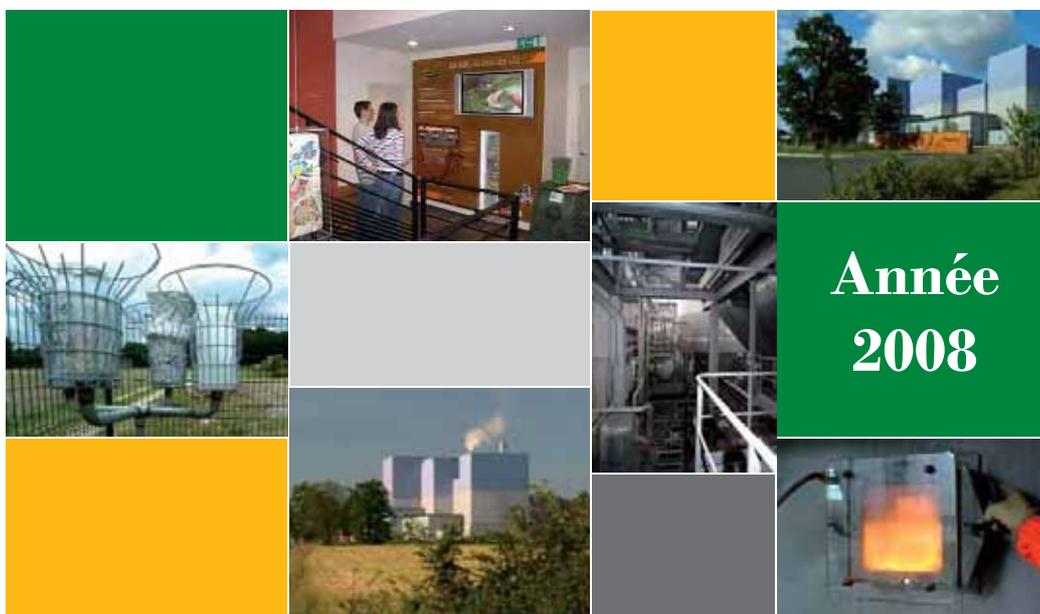
U.V.E. Salamandre  
Route de Mouliherne à Clefs  
49490 Lasse

[www.sivert.fr](http://www.sivert.fr) - [sivert.est.anjou@wanadoo.fr](mailto:sivert.est.anjou@wanadoo.fr)

tél. 02 41 82 70 03 - fax 02 41 82 70 64



# Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public



Rapport établi conformément à la loi n°95-101 du 2 février 1995, dite loi Barnier, et au décret d'application n° 2000-404 du 11 mai 2000.

# Sommaire

<b>Partie 1 - Présentation du SIVERT de l'Est Anjou</b>	<b>3</b>
I- Territoire d'exercice des compétences	3
II- Compétences Statutaires	4
III- Composition du comité syndical	4
<i>Les membres du bureau</i>	4
<i>Les autres élus</i>	5
<b>Partie 2 - La qualité du service public - <i>Indicateurs techniques</i></b>	<b>7</b>
I- Tonnages traités	8
II- Production Énergétique	9
III- Arrêts techniques annuels programmés	9
IV- Développement de la filière en amont	9
V- Bilan Environnemental	10
<i>L'autocontrôle de l'exploitant</i>	10
<i>Les contrôles réglementaires</i>	11
<i>Les contrôles complémentaires : le plan de suivi</i>	12
<b>Partie 3 - Le prix du service public - <i>Indicateurs financiers</i></b>	<b>17</b>
I- Le transport des ordures ménagères	18
II- L'unité de Valorisation Énergétique	19
III- Le plan de suivi environnemental	19
IV- Le personnel du SIVERT	19
V- Compte administratif 2008	20
<b>Partie 4 - La communication</b>	<b>21</b>
I- Le Journal " Salamandre "	22
II- Le circuit de visite	23
<i>La fréquentation en 2008</i>	23
<i>La signature d'une convention avec le CNPE de Chinon</i>	24
<i>Le label " Destination Entreprise "</i>	25
III- Revue de presse	26
<b>Partie 5 - Les temps forts du SIVERT en 2008</b>	<b>29</b>
<b>Partie 6 - Nous contacter</b>	<b>31</b>

# Présentation du SIVERT

## I- Territoire d'exercice des compétences

Le SIVERT, Syndicat Intercommunal de Valorisation et de Recyclage Thermique des Déchets de l'Est Anjou assure le service du traitement thermique des déchets ménagers et assimilés résiduels produits sur son territoire.

Le SIVERT fédère 7 syndicats de communes, soit 183 communes et 210 000 habitants. Le territoire du SIVERT s'étend ainsi sur 3600 km<sup>2</sup>, à l'Est du Maine-et-Loire et compte 15 communes limitrophes en Indre-et-Loire. Un habitant sur quatre du Maine et Loire est concerné par l'activité de Salamandre. Avec 30 000 habitants, Saumur est l'agglomération la plus importante.



## II- Compétences Statutaires

Le SIVERT a pour mission de valoriser énergétiquement les ordures ménagères résiduelles des syndicats adhérents, après tri sélectif et valorisation agricole. Dans cette optique, une Unité de Valorisation Énergétique a été implantée sur la commune de Lasse. Son exploitation a démarré en janvier 2005.

Afin d'optimiser le transport des déchets, quatre centres de transfert ont été créés à Tiercé, Saumur, Doué-la-Fontaine et Bourgueil, d'où partent des semi-remorques en direction de Lasse. Ces centres de transfert permettent de diminuer par trois le nombre de camions pour l'acheminement des déchets vers l'U.V.E. : l'impact environnemental des gaz à effet de serre émis par les camions-bennes est ainsi réduit, et les coûts financiers sont maîtrisés.

## III- Composition du bureau et du comité syndical

18 élus représentent les administrés au sein du SIVERT. Le 2 juin 2008, la nouvelle équipe du comité syndical du SIVERT a reconduit Monsieur Patrice de Foucaud dans ses fonctions de Président du SIVERT.

### Les membres du bureau du SIVERT



**Monsieur Patrice DE FOUCAUD**, Président du SIVERT de l'Est Anjou, Président du SICTOD Nord Est Anjou



**Monsieur Jean-Louis PETIT**, Vice-président du SIVERT, Vice-président de la Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement



**Monsieur André SEGUIN**, Vice-président du SIVERT, Président du SICTOM Loir-et-Sarthe, maire de Tiercé



**Monsieur Louis CALONNE**, Vice-président du SIVERT, Président du SMIPE Val Touraine Anjou



**Monsieur Jean-Patrick DEFOURS**, Vice-président du SIVERT, Président du SMICTOM de la Vallée de l'Authion, Maire de Fontaine-Guérin



**Madame Dominique ALLAUME-BOBE**, Conseillère municipale de Pontigné



**Monsieur Georges LEMASSON**, Vice-président du SMITOM du Sud Saumurois



## Les autres élus du SIVERT

### ÉLUS TITULAIRES

### ÉLUS NON TITULAIRES



**Monsieur Yves Boucher**, Vice-président du SMIPE Val Touraine Anjou, Maire de Brain-sur-Allonnes

**Monsieur Gérard Bornes**, Maire de Varennes-sur-Loire



**Monsieur Jean-Marie DEFOIS**, Président du SMITOM du Sud Saumurois

**Monsieur Jean-Pierre Pohu**, Maire de Doué-la-Fontaine

**Monsieur Pierre GAUTIER**, Maire de Chemellier

**Madame Marie-Thérèse Lenaerts**, Adjointe d'Ambillou-Château

**Monsieur Luc-Alain Bernard**, Adjoint de Neuil-sur-Layon



**Monsieur Michel APCHIN**, Président de la Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement, Maire de SAUMUR

**Monsieur Gérard Persin**, Maire de Montsoreau

**Monsieur Jean-François Durand**, Maire délégué de Dampierre-sur-Loire

**Monsieur Louis BEAUMONT**, Maire de Cizay-la-Madeleine

**Monsieur Jean-Louis Roy**, Maire d'Epieds



**Monsieur Maurice GILLES**, Vice-président du SICTOD, Maire de Moulherne

**Monsieur Michel Lehoux**, Maire d'Auverse

**Madame Hélène Bredin**, Conseillère Municipale de Vernoil-le-Fourrier



**Monsieur Jean-Claude Rimbault**, Vice-président de la Communauté de Communes du Canton de Baugé, Maire de Montpollin

**Monsieur Jacky Boyeau**, Adjoint de Baugé

**Monsieur Yannick Naulet**, Adjoint de Bocé



**Monsieur Thierry LAMBERT**, Vice-président du SMICTOM de la Vallée de l'Authion, Maire de Vernantes

**Monsieur Christophe Pot**, Maire de Mazé

**Monsieur Jean-Claude Nail**, Maire de Saint-Philbert-du-Peuple

**Monsieur Vincent FOURNERET**, Vice-président du SMICTOM de la Vallée de l'Authion, Conseiller municipal de La Ménitrie

**Monsieur Christophe Lefèvre**, Adjoint au maire de Saint-Martin-de-la-Place



**Monsieur Noël LUSSON**, Vice-président du SICTOM Loir-et-Sarthe, Adjoint de Jarzé

**Monsieur Maurice Jarry**, Maire de Châteauneuf-sur-Sarthe

**Monsieur Bernard GUERET**, Vice-président du SICTOM Loir-et-Sarthe Maire de La Bohalle

**Monsieur Jean-Luc Davy**, Maire de Daumeray

**Monsieur Jean-Paul Bompas**, Maire de La Chapelle-Saint-Laud

# La qualité du service public

*" Une référence nationale qui s'exprime par des partenariats exemplaires et un plan de suivi unique en France. "*



Si le SIVERT est le porteur du projet SALAMANDRE, l'exploitation de l'Unité de Valorisation Énergétique s'exerce dans le cadre d'une délégation de service public. C'est la société SAVED Veolia Propreté qui en est le délégataire.

Néanmoins, la présence du personnel de la collectivité sur site est le témoin de la volonté d'implication des élus pour le contrôle de l'Unité. Ainsi les tonnages entrants et sortants sont-ils contrôlés par les agents du SIVERT.

## I- Tonnages traités

### Tonnages entrants traités en 2008

	Ordures ménagères (en tonne)	Refus de tri (en tonne)	Encombrants (en tonne)	Déchets Industriels Banals (en tonne)	Boues (en tonne)	TOTAL (en tonne)
Communauté de Communes du Canton de Baugé	1 814,12					1 814,12
SICTOD Nord Est Anjou	1 673,78	82,96	296,58			1 970,36
SMITOM du Sud Saumurois	12 271,46		2 322,66			14 594,12
Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement	14 742,38					14 742,38
SICTOM Loir-et-Sarthe	7 697,16					7 697,16
SMICTOM de la Vallée de l'Authion	4 719,30					4 719,30
SMIPE Val Touraine Anjou	3 566,80		1 589,22			5 156,02
<b>TOTAL SIVERT</b>	<b>46 485</b>	<b>82,96</b>	<b>4 208,46</b>			<b>50 776,42</b>
<b>HORS SIVERT</b>	<b>40 585</b>			<b>13 207</b>	<b>67</b>	<b>53 859</b>
<b>TOTAL SIVERT + HORS SIVERT</b>	<b>87 070</b>	<b>82,96</b>	<b>4 208,46</b>	<b>13 207</b>	<b>67</b>	<b>104 635,42</b>

Sur l'année 2008, l'UVE a traité 104 635,42 tonnes de déchets. Les tonnages issus du territoire du SIVERT représentent 48,5 % de la totalité des déchets reçus à l'U.V.E.

Au total, pour le SIVERT, ce sont 50 776,42 tonnes de déchets qui ont été traitées. Le SIVERT affiche donc une baisse de 6,7 % d'ordures ménagères résiduelles traitées sur son territoire par rapport à l'année passée.

### Tonnages sortants en 2008

Sous-produits UVE valorisés	
Mâchefers (en tonne)	17 509
Ferreux (en tonne)	3 243
Non ferreux (en tonne)	130
Sous produits U.V.E. non valorisés	
REFIOM (en tonne)	5 013

En 2008, 16.7 % des déchets traités sont valorisés sous forme de mâchefers (utilisés en technique routière) et 3.2 % sous forme de ferreux et non ferreux.

Il reste 4,8 % récupérés sous forme de Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération d'Ordures Ménagères (traitement des fumées). Ce REFIOM est ensuite envoyé en Centre spécialisé de classe 1 pour inertage et stockage.

## II- Production Énergétique

En 2008, l'UVE a produit 58 700 MWh, soit l'équivalent de la consommation électrique d'une ville comme Saumur.

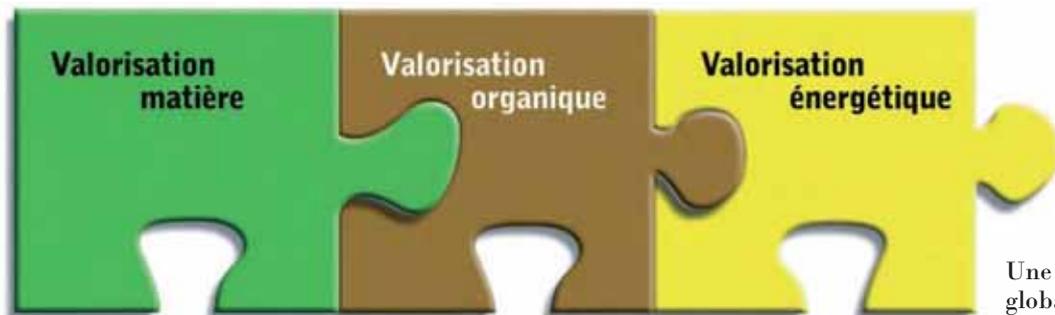
10 % de cette électricité est utilisée pour le fonctionnement de l'U.V.E. Le reste est vendu à EDF.

## III Arrêts techniques annuels programmés

Deux arrêts techniques ont été effectués en 2008, du 7 au 11 avril et du 29 septembre au 17 octobre. Lors de ces arrêts techniques, des opérations de maintenance préventive, d'entretien et de nettoyage ont été réalisées.

En octobre, a été mis en place de l'inconel supplémentaires dans le premier parcours du four afin d'augmenter le rendement énergétique de l'U.V.E.

## IV- Développement de la filière en amont



L'engagement du SIVERT de l'Est Anjou au service de la valorisation maximale des déchets est total : il passe par le développement de filières de traitement complémentaires.

Ainsi, le SIVERT encourage le compostage des déchets en finançant à hauteur de 15€ chaque composteur individuel distribué sur l'ensemble de son territoire, à majorité rural.

**En 2008, 1000 composteurs individuels ont été attribués.**



## V- Bilan Environnemental

Le contrôle de l'impact environnemental de l'activité de l'UVE s'articule autour de deux démarches complémentaires : l'autocontrôle et le plan de suivi. Les résultats de ce bilan environnemental sont présentés chaque année lors de la CLIS, Commission Locale d'Information et de Surveillance, présidée par le sous-préfet du Maine-et-Loire.

### L'autocontrôle de l'exploitant



A la demande du SIVERT, Veolia Propreté a proposé un projet à haut respect environnemental. L'Unité de Valorisation Énergétique " Salamandre " bénéficie des meilleures techniques disponibles, ce qui permet de la caractériser comme une Unité dite de " Troisième Génération ". Le perfectionnement technique de l'Unité débute par un autocontrôle important : 1500 capteurs installés sur l'ensemble du process fournissent un flux de données en temps réel et permettent d'assurer une autorégulation optimale.

mois	COMBUSTION (°C)	CONCENTRATIONS POLLUANTS (en mg/Nm <sup>3</sup> à 11% d'O <sub>2</sub> sur gaz sec)					
	T2s	HCl	CO	SO <sub>2</sub>	NOX	COT	Poussières
Janvier	1147	6,3	6,3	15,1	61,1	0,4	0,1
Février	1142	6,9	6	12,3	55,9	0,2	0,2
Mars	1137	7	6,9	12,5	56,8	0,3	0,2
Avril	1136	5,1	10,7	28,5	58,2	0,4	0,2
Mai	1144	6,1	6,9	21	57,1	0,3	0,2
Juin	1146	6,8	7,3	16,4	57	0,3	0,3
Juillet	1151	6,6	9,2	14,2	55,6	0,3	0,3
Août	1148	6,9	7,5	12,1	56,7	0,5	0,4
Septembre	1146	6,8	5,7	10,9	56,5	0,2	0,4
Octobre	1107	6,8	7,4	11,7	56,4	0,2	0,5
Novembre	1130	6,9	5,4	15,1	60,3	0,2	0,7
Décembre	1118	6,5	6,8	24	60,9	0,2	0,6
<b>Moyennes</b>	<b>1138</b>	<b>6,6</b>	<b>7,2</b>	<b>16,2</b>	<b>57,7</b>	<b>0,3</b>	<b>0,3</b>
Valeur limite d'émission par jour		9	45	40	80	9	5

## Les contrôles réglementaires



Ecran de contrôle du process de l'Unité

La réglementation impose à l'exploitant un contrôle effectué par une société indépendante agréée. En 2008, ces contrôles ont été réalisés par la société VERITAS, le 8 janvier et le 9 juillet, afin de vérifier que l'usine respectait les valeurs d'émission de gaz tels que définies dans l'arrêté d'exploitation.

Les équipements de traitement des fumées préconisés permettent de garantir des performances qui vont au-delà des valeurs retenues par le SIVERT avec des émissions très inférieures aux niveaux imposés par la réglementation : - **20 % pour les dioxines**, - **50 % pour les poussières**, - **80 % pour les métaux lourds**.

	Unité par Nm3 sur sec à 11% O2	Arrêté préfectoral	31/01/2006	01/08/2006	19/12/2007	31/07/2007	08/01/2008	09/07/2008
CO	mg	45	13,8		10,7	11	4,4	6,6
COV	mg	9	0,5	2,5	0,9	0,6	1	0,3
Poussières	mg	5	0,7	2,5	3,9	0,4	0,1	1,4
HCl	mg	9	3,2	7,3	4,3	3,7	7,9	8,2
HF	mg	0,5	0,3	0,4	0,2	0,2	0,2	0,51
SO2	mg	40	4,3	1,1	9,4	3,9	11,3	12,7
NOX	mg	80	69,5	73,4	67,9	78,2	103,4	66,7
Mercure	µg	30	1	1	1	1	0,4	1,8
Cd + Tl	µg	30	13	15	2	10	4	26
Sb+As+Pb+Cr+Co+Cu+Mn+Ni+V	µg	250	121	133	185	40	28	140
PCDD/PCDF	ng I-Teq	0,08	0,011	0,034	0,003	0,006	0,002	0,002

## Les contrôles complémentaires : le plan de suivi

Au delà des procédures de contrôles réglementaires permanentes au sein de l'Unité de Valorisation Énergétique, le SIVERT a mis en place un plan de suivi afin d'analyser et quantifier les rejets du site dans l'atmosphère. Cette volonté politique des élus du SIVERT se traduit par la présence d'un technicien Environnement sur site en charge des contrôles. Le plan de suivi mis en place par le SIVERT s'articule autour de quatre rayons d'action : le contrôle in situ (système AMESA), l'analyse des retombées atmosphériques (jauges OWEN), la bio-indication, l'analyse du lait.

### Un contrôle in situ avec le système de prélèvements des dioxines AMESA

Placée dans la cheminée, une sonde prélève en continu des échantillons de fumée, dans une cartouche de résine capable de fixer les dioxines et les furanes. Différents paramètres de fonctionnement de l'usine (débit et volume des gaz prélevés, températures des fumées et vitesse en cheminée) sont enregistrés

tous les 30 minutes sur une carte mémoire. Ces données permettent de calculer la concentration moyenne d'émission et de vérifier ainsi les normes de rejet. L'ensemble des données de production est consultable sur [www.sivert.fr](http://www.sivert.fr) ou par affichage sur site.



Système AMESA  
(contrôle des  
fumées)

Suivi en phase d'exploitation			
Valeur arrêtée du 20/09/2002 en application de la directive européenne du 04/12/2000	Valeur de l'arrêt d'exploitation de l'U.V.E Salamandre	Valeur moyenne U.V.E mesurée en 2008 (du 21/12/2007 au 13/01/2009)	Valeur moyenne U.V.E. mesurée du 24/10/2004 au 13/01/2009
0,1 ng I-Teq/nm <sup>3</sup>	0,08 ng I-Teq/nm <sup>3</sup>	0,008 ng I-Teq/nm <sup>3</sup>	0,025 ng I-Teq/nm <sup>3</sup>

#### CONCLUSION :

Depuis le démarrage de l'UVE (du 24/10/2004 au 13/01/2009), la moyenne des valeurs annuelles d'émission est de 0,025 ng I-teq/nm<sup>3</sup> soit quatre fois inférieure à la norme européenne de 0,1 ng I-teq/nm<sup>3</sup>.

Sur l'année 2008, la valeur moyenne d'émission (0,008 ng I-Teq/nm<sup>3</sup>) est plus de 10 fois inférieure à la norme européenne.

**Dans un rayon de 3km - l'analyse des retombées atmosphériques : les jauges Owen récupèrent les retombées atmosphériques.**

Seize cônes de collecte des retombées solides et liquides de l'atmosphère - les jauges Owen - ont été placés sur une zone prioritaire dans un rayon très proche de l'UVE. Placées en fonction des caractéristiques aérologiques du site (force et direction du vent), elles recueillent les poussières et eaux de pluie qui sont ensuite analysés tous les deux mois. Ce protocole a été défini par l'INERIS et des représentants du monde agricole afin de s'assurer que l'UVE n'avait pas d'impact sur l'environnement.



Jauges OWEN

	Point 0 hiver	Point 0 été	P19 16/11/07 au 14/01/08	P20 14/01/08 au 14/03/08	P21 14/03/08 au 14/05/08	P22 14/05/08 au 09/07/08	P23 09/07/08 au 09/09/08	P24 09/09/08 au 07/11/08	P25 07/11/08 au 07/01/09
en pg I-Teq/m <sup>2</sup> .j									
Témoïn	0,73	0,09	0,11	0,34	0,31	0,13	0,3	0,58	0,17
TA	4,36	0,24	0,80	2,07	1,44	1,43	0,28	0,86	1,03
TB	8,19	0,11		1,60	1,36	1,18	0,28	3,67	1,13
M1	2,42	0,74	1,09	2,10	2,23	1,85	0,51	1,65	
M2	3,80	1,94	0,49	1,36	2,88	1,07	0,28	0,89	
M3	1,60	1,88		1,63	0,94	1,46	0,28	1,63	0,75
M'1	1,83	3,62	0,99						0,77
M'2	1,03	0,37	1,47						0,72
M'3	3,24	2,21	0,61	2,25	1,23	1,88	0,76	3,15	0,57

**CONCLUSION :**

"Pour les PCDD-PCDF, les dépôts mesurés sont comparables à un niveau de zone rural."

*Conclusion des rapports de l'APAVE*

**Dans un rayon de 10 km - la bio-indication : Sur les arbres, le lichen, révélateur infalsifiable, piège les particules.**



Le lichen a la particularité de capter très facilement les sels minéraux et polluants atmosphériques dans son appareil digestif, sans limitation dans le temps. Il constitue ainsi un excellent bio-indicateur pour mesurer la teneur en dioxines et en métaux lourds de l'air. Des échantillons sont prélevés régulièrement sur neuf points différents autour du site et son expédiés en laboratoire pour une analyse approfondie.

Objectif	Pas de restriction à l'usage agricole	Restriction à l'usage agricole
< 20 ng I-Teq/Kg	Comprise entre 20 et 160 ng I-Teq/Kg	> 160 ng I-Teq/Kg

	Etat des lieux Été 2003				Phase de suivi Année 2008			
	Dioxines	Métaux lourds			Dioxines	Métaux lourds		
		Plomb	Cadmium	Mercur		Plomb	Cadmium	Mercur
en ng I-Teq/Kg	en mg/Kg			en ng I-Teq/Kg	en mg/Kg			
Grangeardière	2,1	7,8	0,2	0,2	2,2	14	0,35	0,1
Briantaisière	2,2	14	1	0,1	2,4	10	0,20	0,1
Bois Martin	2,1	19	0,3	0,2	2,3	10	0,41	0,2
Brégellerie	1,6	1,1	<0,1	<0,1	2,7	1	0,05	0,1

**CONCLUSION :**

" Aucune traçabilité environnementale de dioxines et furanes liées aux émissions de l'Unité de Valorisation Énergétique n'est retrouvée. "

Source : Air Lichens

### Dans les exploitations agricoles voisines de l'UVE, le lait est analysé

Les dioxines et les furanes, principaux polluants, présentent la particularité d'être lipophiles. Autrement dit, ils se concentrent principalement dans les graisses et les tissus adipeux.

Particulièrement gras, le lait de vache a la capacité de stocker ces particules. Un dispositif de contrôle annuel a été mis en place auprès de quatre exploitations agricoles proches de la Salamandre.



	Etat des lieux	Juillet 2008
	en pg I-Teq/g de matière grasse	

Exploitation 1	0,41	0,36
Exploitation 2	0,42	0,27
Exploitation 3	0,34	0,22
Exploitation 4	0,45	0,25

Ces résultats sont à comparer avec les valeurs guides ci-dessous :

Valeur cible	Obligation de recherche des sources	Impropre à la consommation
en pg I-Teq/g de matière grasse		
1	3	> 5

#### **CONCLUSION :**

" Les teneurs en Dioxines et Furanes correspondent à un niveau de concentration faible en regard des valeurs guides. Il n'existe pas à ce jour d'impact de l'Unité sur le lait. "

Source : INERIS

# Le prix du service public

*" Une maîtrise des coûts exemplaire pour l'un des prix les moins chers de France d'une unité respectant les dernières normes. "*

Représentant un investissement de 55 millions d'euros, l'unité " Salamandre " deviendra propriété du SIVERT au bout de vingt ans. Celle-ci est payée par le prix à la tonne des déchets traités sur site.

D'autre part, les statuts du SIVERT ont acté le principe de solidarité en posant le principe de la péréquation des charges (centres de transfert, transports...) et de recettes à l'échelle du territoire du SIVERT (subvention, électricité, ferreux et non ferreux résiduels...).

Enfin, le coût est proportionnel au tonnage entrant, sans obligation d'apport minimal, afin de permettre une valorisation maximale des déchets en amont, grâce au tri sélectif.

Cette approche ainsi qu'une recette d'électricité de 20€/tonne permettent aujourd'hui de proposer un coût de traitement très compétitif de 54,82 euros HT la tonne, très inférieur à la moyenne nationale. Ce prix englobe les subventions accordées au SIVERT par le FEDER et l'ADEME.

## I- Le transport des ordures ménagères

Le marché transport a pour objet le transfert des ordures ménagères depuis les centres de transfert de Saumur, Doué-la-Fontaine et Tiercé vers l'U.V.E. de Lasse. Le prestataire de service est la société DUFEU SA.

**En 2008, le montant des prestations pour le transport des ordures ménagères s'élève à 331 196,57 € HT.** En 2007, ces prestations s'élevaient à 310 113,43 €. Cette augmentation de 6,8 % entre 2008 et 2007 s'explique par la forte hausse du prix du carburant qui se répercute en 2008 sur le prix de la rotation.



Le SIVERT a mis en place un système de péréquation des coûts de transfert permettant d'optimiser le transport des déchets à l'échelle du territoire et de respecter l'engagement de solidarité entre les collectivités du SIVERT.

Il permet à chaque syndicat de collecte afférent au SIVERT de bénéficier du transport et du transfert des déchets à un prix identique sans considération de son emplacement sur le territoire.

Le respect du principe de péréquation permet ainsi :

- de plafonner le coût des centres de transfert jusqu'à 7,50 €/tonne,
- de calculer les coûts de transport avec un apport minimal de 21 tonnes par rotation pour les ordures ménagères et 7 tonnes par rotation pour les encombrants à charge supplémentaire pour les collectivités en cas de " sous-chargement ".

**Ce dispositif vise donc à optimiser les transports sur les plans financier et environnemental (limitation des rotations).**

## II- L' Unité de Valorisation Énergétique

Le coût de traitement des déchets est proportionnel au tonnage entrant, sans obligation d'apport minimal, afin de ne pas aller à l'encontre du tri sélectif.

**Cette approche ainsi qu'une recette d'électricité de 20€/T permet aujourd'hui de proposer un coût de traitement très compétitif de 54.82 € HT la tonne, très inférieur à la moyenne nationale de 82 euros (source ADEME).**

Ce prix englobe les subventions accordées au SIVERT par le FEDER et l'ADEME.

Pour l'année 2008, le coût de traitement des déchets s'élève à 2 785 254,05 € HT, alors qu'il était de 2 927 139,12 € en 2007 (pour un coût de traitement à la tonne de 53,76 € en 2007). **Cette baisse du coût de traitement en 2008 (- 4,8 %), s'explique par une diminution de 6,7 % des tonnages traités en 2008 par rapport à 2007 : 50 776,42 tonnes en 2008 contre 54 443,48 tonnes en 2007.**

## III- Plan de suivi environnemental

	coût hors taxe pour l'année 2008
<b>Collecteur de précipitations (jauges OWEN)</b> Société APAVE	27 654 €
<b>Bio-indication utilisant les lichens</b> Société AAIR LICHENS	8 241 €
<b>Analyses de lait</b> Société CARSO	1576 €
<b>Système AMESA - suivi des dioxines en sortie de cheminée</b>	1,25 € par tonne, hors investissement

## IV- Le personnel du SIVERT

En 2008, le SIVERT emploie 7 personnes. En 2008, les charges de personnel s'élèvent à **267 916,87 €**.

- **Trois agents** titulaires, catégorie C, chargés du contrôle de l'accès des véhicules entrants et sortants, de leur pesée et de leur provenance. (3 temps complets)
- **Un agent comptable** titulaire, catégorie C (1 temps partiel 80%)
- **Un technicien Supérieur Territorial** titulaire, catégorie B, qui assure le suivi technique et environnemental de l'UVE (1 temps complet)
- **Une chargée de communication** contractuelle, catégorie A (1 temps complet)
- **Un directeur** titulaire, catégorie A (1 temps complet)

## V- Compte administratif 2008

Section d'investissement			
LIBELLÉS	RÉALISATIONS	RÉSULTATS	RESTES À RÉALISER
Recettes d'investissement	65 178,12 €		0 €
Dépenses d'investissement	84 606,23 €		1530 €
<i>Résultats répartis de la manière suivante :</i>			
Déficit d'investissement		- 19 428,11 €	
Excédent antérieur		30 863,00 €	
<b>Résultat d'investissement de l'exercice</b>		<b>11 434,89 €</b>	
Section de fonctionnement			
LIBELLÉS	RÉALISATIONS	RÉSULTATS	RESTES À RÉALISER
Recettes de fonctionnement	3 706 226,68 €		0 €
Dépenses de fonctionnement	3 753 270,25 €		0 €
<i>Résultats répartis de la manière suivante :</i>			
Déficit de fonctionnement		- 44 043,57 €	
Excédent antérieur		283 289,87 €	
<b>Résultat de fonctionnement de l'exercice</b>		<b>239 246,30 €</b>	

### Résultat d'investissement

Pour l'année 2008, il s'élève à 11 434,89 €, pour un total de dépenses d'investissement de 84 606,23 € et un total de recettes d'investissement de 65 178,12 €

### Résultat de fonctionnement

Pour l'année 2008, il s'élève à 239 246,30 €, pour un total de dépenses de fonctionnement de 3 753 270,25 € et un total de recettes de fonctionnement de 3 992 516,55 €.

Parmi les recettes de fonctionnement, chaque collectivité adhérente a versé 0,99 € HT par habitant en 2008, en application du principe de péréquation.

# La communication

*Des outils de communication au service de la pédagogie et de la transparence, pour qu' " entre nous le courant passe "*

## Pourquoi le SIVERT doit-il communiquer ?

Les lois Chevènement et Voynet, la commission Mauroy, et plus récemment, la loi relative aux libertés et responsabilités locales du 13 août 2004 ont légitimé l'intercommunalité comme élément essentiel du pouvoir local, marquant ainsi des étapes décisives de la décentralisation. Le territoire intercommunal est donc un territoire d'action. Une politique de communication structurée permet d'accompagner et de rapprocher l'action publique du citoyen.

Le SIVERT possède une compétence propre qui est la valorisation énergétique des déchets ménagers résiduels. Il encourage, dans le cadre de la valorisation maximale du déchet, la complémentarité des filières de traitement. Ces problématiques émergentes doivent être portées avec cohérence et pédagogie par l'information et la communication.

La communication du SIVERT répond aux registres institutionnel, territorial et environnemental. Au service de ces objectifs, des outils de communication ont été déclinés. Avec leurs spécificités, ils permettent de bâtir une politique de communication forte et développent l'expression d'un territoire d'action et d'une culture de projet.

## I- Le Journal " Salamandre "

Le journal *Salamandre* est un semestriel dédié à l'actualité des déchets et du développement durable, diffusé à 107 000 exemplaires, auprès de l'ensemble des foyers du SIVERT.

Témoin de la volonté du SIVERT de s'ouvrir au-delà de ses compétences respectives aux problématiques du développement durable et de proposer à chacun de ses habitants un outil de communication documenté aux grilles de lecture technique, scientifique et historique, le premier numéro du journal est sorti en novembre 2006.

Les 16 pages distribuées semestriellement à l'ensemble des foyers du territoire abordent les problématiques liées au traitement des déchets, mais offrent également une sensibilisation autour de la maîtrise des énergies, et plus généralement, du développement durable. Le journal *Salamandre* se donne pour ambition d'ouvrir la réflexion au-delà du territoire, du SIVERT, en s'intéressant par exemple aux initiatives européennes.

L'interview d'agents au service de la valorisation énergétique des déchets valorise les talents humains présents sur site. La communication systématique des derniers résultats environnementaux fait écho à la transparence, la rigueur et le sérieux qui n'ont cessé

d'animer le projet " Salamandre " depuis 1995. La *Salamandre* a également vocation à s'adresser aux plus jeunes, grâce notamment à la double-page éco-juniors qui leur est consacrée à chaque numéro.

Enfin, la dernière de couverture du journal, à travers sept éditions personnalisées, ouvre sa grille aux actualités des différents syndicats de collecte, dans une optique collaborative et afin de mettre en perspective l'articulation des acteurs de la filière globale du traitement du déchet.

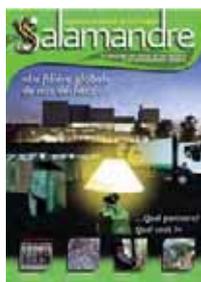
**En 2008, deux nouvelles éditions du journal ont été réalisées : le numéro 3, paru en janvier, et le numéro 4, distribué en juillet.**

### Sommaire du numéro 3 - janvier 2008



- p. 4 - La réduction des déchets à la source
- p. 6 - Les décisions du Grenelle de l'environnement
- p. 8 - Face au pétrole, le déchet, une nouvelle énergie !
- p. 10 - Les résultats du plan de suivi de l'environnement
- p. 11 - Portrait d'un agent de bascule au service de Salamandre
- p. 12 - Focus sur la filière de traitement du déchet mise en place à Porto
- p. 14 - L'empreinte écologique (éco-juniors)

### Sommaire du numéro 4 - juillet 2008



- p. 4 - Le nouveau visage du SIVERT
- p. 6 - De la poubelle à l'unité Salamandre... quel parcours, quel coût pour nos déchets ?
- p. 8 - A quoi servent les bio-indicateurs ?
- p. 10 - Les résultats du plan de suivi de l'environnement
- p. 11 - Portrait de l'adjoint de quart
- p. 12 - Focus sur l'éco-quartier Vauban à Fribourg
- p. 14 - Qu'est-ce que l'effet de serre ? (éco-juniors)

## II- Le circuit de visite du SIVERT " Responsabiliser chacun, Agir pour le développement durable "

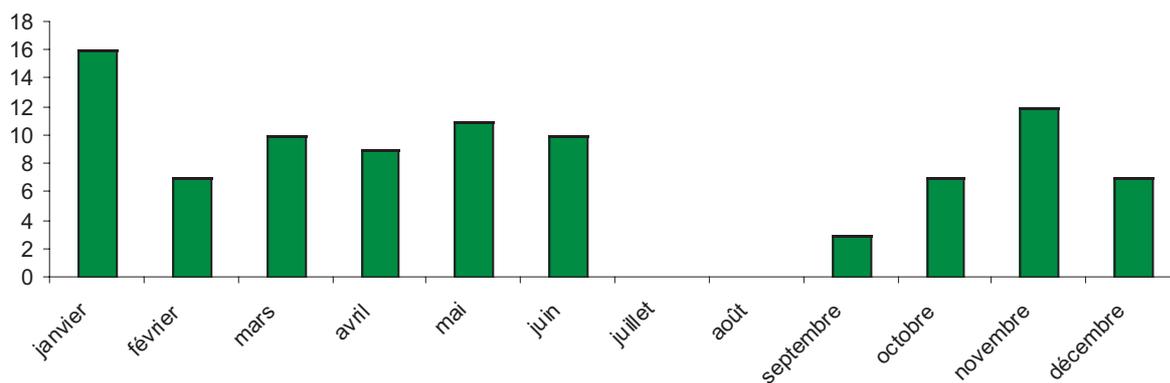
Inauguré par Mme la Ministre de l'Ecologie et du Développement Durable, Nelly Olin, le 27 novembre 2006, le circuit de visite du SIVERT traite de l'écologie au quotidien à travers une sensibilisation à la réduction des déchets à la source, ou la connaissance de la véritable " valeur écologique " de nos biens de consommation. Axé sur la filière globale du déchet, il définit les notions du recyclage ou du compostage. Les énergies renouvelables ainsi que le process de l'Unité sont également mis en valeur.



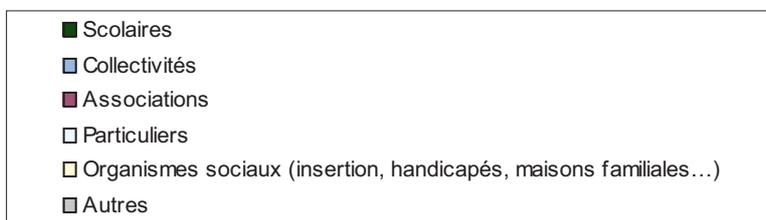
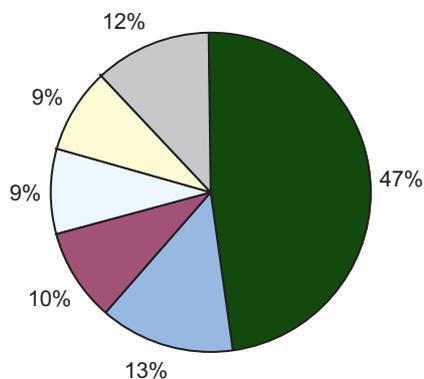
### La fréquentation en 2008

Depuis son ouverture en décembre 2006, 5443 visiteurs sont venus découvrir le circuit du SIVERT. En 2008, le circuit de visite du SIVERT a accueilli 92 groupes, soit 2330 visiteurs. Près de 75 % de ces groupes viennent du territoire du SIVERT.

Répartition mensuelle du nombre de groupes



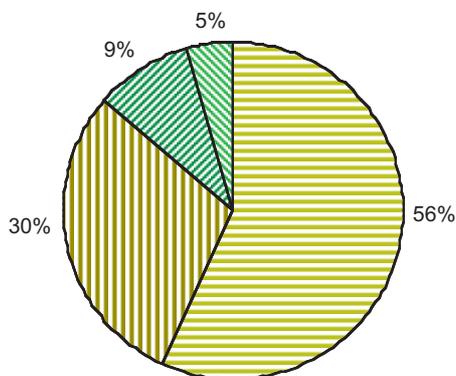
### Répartition par types de groupes



En 2008, **47 % des visites ont été organisées pour des scolaires.**

Mais les élus (13 %), les associations (10 %) et les organismes sociaux (9%) viennent également nombreux.

### Répartition des groupes scolaires par type d'école



Parmi les visites de scolaires, plus de la moitié sont des écoles primaires (56 %).

Viennent ensuite les collèges (30 %), les lycées (9 %) et les étudiants en études supérieures (5 %).

## La signature d'une convention avec le CNPE de Chinon

Depuis son ouverture, le circuit de visite du SIVERT accueille chaque année les classes Énergies, mises en place par le Centre National de Production d'Électricité de Chinon. Fin 2008, la signature d'une convention vient concrétiser un partenariat durable entre le CNPE de Chinon et le SIVERT.

## Le label " *Destination Entreprise* "



Le vendredi 31 octobre 2008, au Haras National du Lion d'Angers, l'Usine de Valorisation Énergétique Salamandre de Lasse (49) a reçu le label " *Destination Entreprises* ". Le label a été remis au président du SIVERT, Patrice de Foucaud, par Claire Sovignet, responsable Tourisme à l'Assemblée de Chambres Françaises de Commerce et d'Industrie (ACFCI).

Ce label a été proposé au SIVERT par l'association " Visitez nos Entreprise en Pays de la Loire " association à laquelle le SIVERT adhère depuis 2006, de part son circuit de visite.

### Qu'est-ce que le label " *Destination Entreprises* " ?

" *Destination Entreprises* " est un label qualité créé en 2002 pour les entreprises qui ouvrent leurs portes au public. Afin de structurer la filière du Tourisme de Découverte Économique, d'harmoniser les prestations d'accueil et d'assurer une communication nationale, l'Assemblée des Chambres Françaises de Commerce et d'Industrie et le réseau des Chambres de Commerce et d'Industrie en partenariat avec le Ministère Délégué au Tourisme, a décidé de créer le

label " *Destination Entreprises* ", une démarche qualité nationale pour la visite d'entreprises.

L'attribution de la distinction s'effectue après une visite de l'entreprise par un consultant spécialisé qui s'appuie sur un référentiel comportant 160 critères relatifs à la formation du personnel, l'accès, l'accueil et l'information du visiteur, le déroulement de la visite et les services.

### L'audit du circuit de visite du SIVERT

L'audit du circuit de visite de l'U.V.E Salamandre a eu lieu en juillet 2008.

Le cabinet d'audit n'a relevé aucune non-conformité relative aux 160 critères mis en place. Un Comité d'Agrément - réunissant le président du Comité Régional du Tourisme, le délégué Régional au

Tourisme ainsi que des membres de la CRCI, de la CCI de Nantes-St Nazaire et de la CCI du Maine-et-Loire - a ensuite validé l'obtention du label.

**Salamandre rejoint ainsi les 83 autres entreprises nationales labellisées " *Destination Entreprises* ".**

### III- Revue de presse

#### Reportages Télévision

- *Reportage sur le bilan environnemental de l'U.V.E Salamandre\**, JT d'Angers 7, le mercredi 29 octobre 2008.

#### Presse Quotidienne Régionale

- *Un incinérateur écolo à Lasse, c'est possible !*, Courrier de l'Ouest, le 3 octobre 2008.

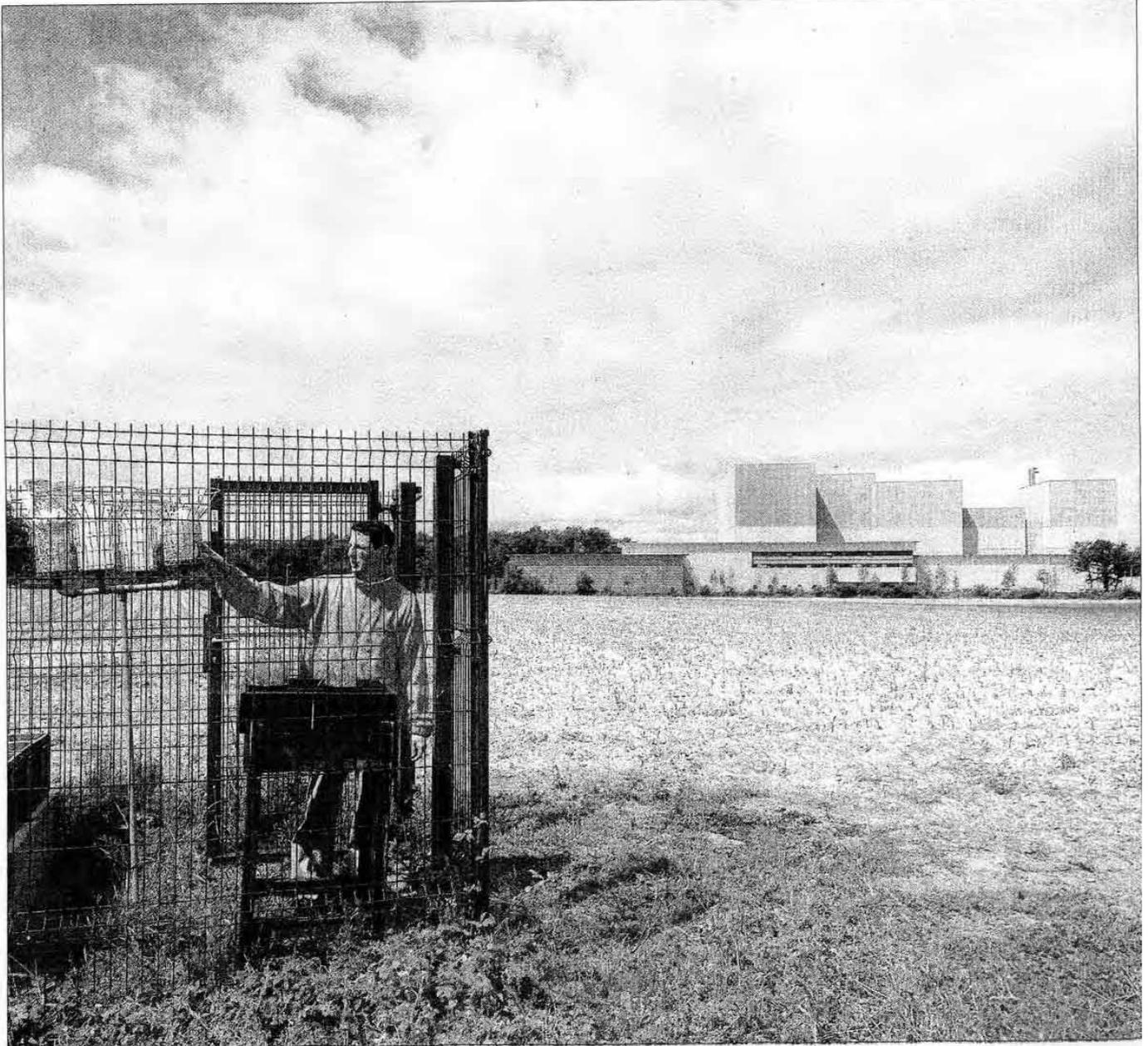
---

\* Ce reportage réalisé par Angers 7 peut être visionné sur le site Internet du SIVERT, [www.sivert.fr](http://www.sivert.fr), rubrique Presse/Revue de presse.

# Un incinérateur écolo à Lasse, c'est possible !

Depuis quatre ans, l'unité de valorisation énergétique Salamandre traite les déchets de tout l'Est Anjou. Et l'impact environnemental est neutre.

Photo CO



Seize capteurs - chasseurs de retombées - sont disséminés sur un périmètre de 3 km autour de l'incinérateur

PAGE 7

# L'incinérateur cultive l'excellence écolo

Quatre ans après son entrée en service, Salamandre, l'Unité de valorisation énergétique de Lasse, présente un excellent bilan environnemental. Un plus incontestable alors que se profile la taxe sur les incinérateurs, conséquence du Grenelle de l'environnement.

Dès lors qu'on évoque l'incinération des déchets, le mot pollution sonne aux oreilles. C'est aussi pourquoi le site de Lasse - qui traite notamment les déchets d'un bassin de population de 210 000 habitants de l'est du département - met en avant sa fonction d'unité de valorisation énergétique. Les promoteurs du SIVERT de l'Est-Anjou, son président Patrice de Foucaud en tête, veulent aussi être entendus (reconnus) sur la manière dont ils ont conduit le projet. L'idée maîtresse, c'est la gestion rigoureuse de l'impact environnemental.

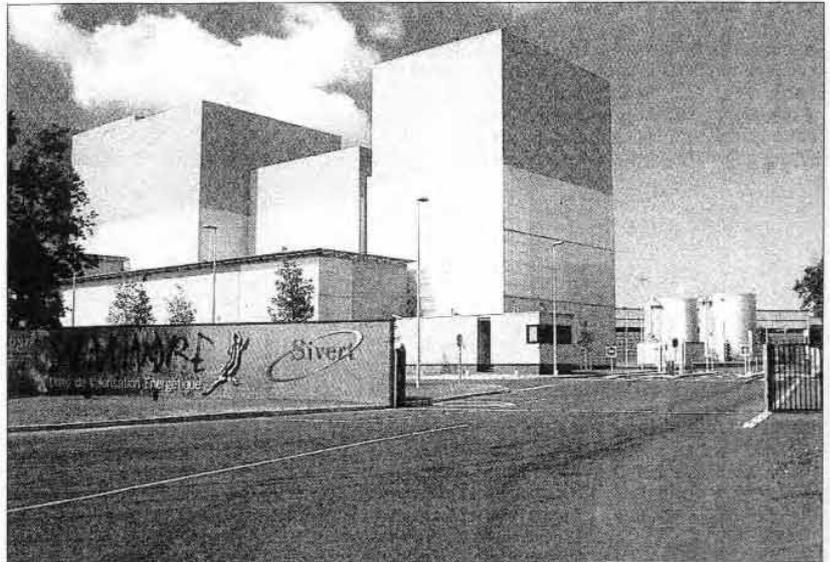
## Au-delà des normes

Aujourd'hui encore « plus de 70 % des collectivités françaises n'ont pas d'exutoire aux normes », relève André Seguin, vice-président du SIVERT et maire de Tiercé. Alors que la loi de 1992 sur les déchets fixait l'année 2002 comme date butoir. Aujourd'hui exemplaire, le site de Lasse, opérationnel depuis octobre 2004, était également hors

des clous. Mais la conception même de l'usine, baptisée de 3<sup>e</sup> génération, a permis de rattraper le temps perdu et de donner des garanties environnementales qui vont bien au-delà des exigences européennes. Le SIVERT de l'Est-Anjou s'est en effet doté d'un plan de suivi environnemental plus exigeant. Sur chaque type de rejet atmosphérique analysé - onze au total -, Salamandre s'est fixé des valeurs limite d'émission de 10 % à 60 % inférieurs aux normes. Les résultats, présentés hier sur le site de Lasse, font encore mieux que ces prévisions déjà très ambitieuses (1).

## Lait et lichen en sentinelles

Respecter les normes européennes, c'est bien, vérifier l'absence d'impact sur l'environnement, c'est encore mieux. Pour ce faire, le SIVERT s'est doté d'un triple arsenal qui couvre un rayon de dix kilomètres autour de l'usine. Sur un premier périmètre à trois kilomètres de Salamandre, seize jauges Owen



Toutes les analyses atmosphériques réalisées après quatre ans d'activité de Salamandre relèvent des niveaux identiques à ceux qui étaient constatés avant la construction de l'incinérateur

recupèrent les retombées solides et liquides. Selon un protocole établi par l'Institut national de l'environnement industriel et des risques et l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), dioxines, furannes et autres métaux lourds sont recherchés. Les résultats révèlent « des niveaux conformes à ce que l'on peut attendre dans un environnement rural non contaminé ». Réalisées tous les deux mois, ces mesures

constatent des niveaux de retombées égales... à celles qui étaient relevées avant la construction du site. Plus poussée encore, l'étude des lichens, véritables pièges à particules, dans un rayon de dix kilomètres constate « qu'aucune dégradation de la qualité globale de l'air n'est mise en évidence ». Enfin, les analyses réalisées sur le lait au sein de quatre exploitations agricoles voisines du site n'ont constaté « aucun impact ».

« L'ensemble de ces mesures d'autocontrôle conduites au sein de Salamandre sont vérifiées par des laboratoires indépendants », rappelle Patrice de Foucaud qui souligne également deux chiffres révélateurs : « Sur un site de 14 000 m<sup>2</sup>, le four n'occupe que 56 m<sup>2</sup>. Et les deux tiers du dispositif sont consacrés au traitement des fumées ».

Luc SOURIAU

(1) Les données sont disponibles quotidiennement sur le site [www.sivert.fr](http://www.sivert.fr)

## 5000 visiteurs en deux ans



Conçu comme un service public ouvert, Salamandre a ouvert depuis deux ans un circuit de visite à la fois pédagogique et technique. Lequel a permis de modifier la perception du site qui a reçu cette année le label « Destination Entreprises ». Depuis son ouverture, le circuit a accueilli près de 5 000 visiteurs

## Le Grenelle va passer par Lasse

Actuellement le coût moyen de traitement d'une tonne de déchets est de 82 € en France. Sur le site de Lasse, ce coût est abaissé à un peu moins de 55 €. Ce qui en fait une référence. Ce prix est aussi une conséquence et la raison d'être de l'Unité de valorisation énergétique.

En produisant près de 60 000 kW/h, soit l'équivalent de la consommation d'une ville comme Saumur, Salamandre vend son énergie à EDF. D'un coût de traitement réel de 89,15 € la tonne, on descend, grâce à cette manne énergétique, à 64,32 €. Le site est par ailleurs subventionné par l'Europe et l'ADEME en fonction de ces efforts de valorisation et de respect de l'environnement. Résultat :

54,82 € la tonne de déchets traitée.

## Moins de déchets

Depuis le lancement de l'usine d'incinération en 2004, le volume des déchets du SIVERT (1) a baissé de 12 % en volume, passant de 57 072 tonnes en 2005 à une prévision de 51 400 tonnes cette année. Le fruit d'une collecte sélective développée et d'un déploiement de près de 6 000 composteurs à végétaux distribués par les différents syndicats qui composent le SIVERT.

Mais si l'Est-Anjou fait des efforts, la clientèle extérieure - le bassin choletais notamment - continue d'apporter ses déchets à Lasse. La capacité de l'usine était de 100 000 tonnes

annuelles, elle les réalise. Or, dès l'an prochain, la tonne incinérée fera l'objet d'une taxe supplémentaire - une Taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) spécial incinérateur. Elle sera modulée en fonction de la qualité des installations (respect des normes et valorisation énergétique) de 2,50 € à 10 € la tonne traitée. Lasse sera à coup sûr dans le bas de la fourchette. Mais il faudra payer néanmoins.

(1) Il regroupe le SICTOD Nord-Est-Anjou, l'Agglo de Saumur, le SICTOM Loir et Sarthe, le SMIPE Val Anjou Touraine, le SICTOM de la Vallée de l'Authion, la Communauté de communes de Baugé et le SMITOM Sud-Saumurois.

# Les temps forts du SIVERT en 2008

## Travaux de chaudière

- Mise en œuvre d'inconel supplémentaire (90 m<sup>2</sup>) dans un premier parcours en lieu et place d'une partie réfractaire
- Objectif : augmenter le rendement énergétique de l'U.V.E.

## Exercice avec les pompiers le 27 avril

- Simulation d'évacuation d'un blessé dans l'U.V.E., d'une personne tombée en fosse et lutte contre l'incendie
- Durée de l'exercice : 3 heures

## Certification ISO 9001, 18 001 et 14 001

Renouvellement en juin

## Visite de la DGCCRF en octobre

Visite dans le cadre d'une enquête nationale sur les conditions de valorisation des déchets

## Label "*Destination Entreprise*"

Remise du label au Président du SIVERT le 31 octobre 2008 au Haras National du Lion d'Angers, par Claire Sovignet, responsable Tourisme à l'Assemblée des Chambres Françaises du Commerce et de l'Industrie

# Nous Contacter



SIVERT de l'Est Anjou  
Unité de Valorisation Energétique Salamandre  
Route de Mouliherne à Clefs  
49490 LASSE

Tél. 02 41 82 70 03 - Fax 02 41 82 70 64  
sivert.est.anjou@wanadoo.fr  
www.sivert.fr

## Plan d'accès

